

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le quinze février

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 08 février 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 26

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- M. GUIHARD Alain- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : Mme GRUEL Nathalie- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. SEIGNARD Jérôme

POUVOIRS : Mme GRUEL Nathalie à Mme DENIGOT Béatrice- M. LE HUR Jérôme à M. CHESNIN Nicolas- M. SEIGNARD Jérôme à Mme PERRONNEAU Claire-Lise.

Secrétaire de séance : Mme PERRONNEAU Claire-Lise (élue à l'unanimité)

Délibération n°2018D07 : Désignation d'un membre titulaire
Et d'un membre suppléant de la commission communautaire
« Finances- Ressources humaines- Mutualisation »

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner, par vote à bulletin secret, un membre titulaire et un membre suppléant de la commission communautaire « Finances-Ressources humaines- Mutualisation » : en effet, M. Guy DAVID étant vice-président de cette commission communautaire, il ne peut par ailleurs être désigné comme membre de cette commission.

Or, jusque-là, les membres de cette commission désignés pour NIVILLAC par le Conseil Communautaire étaient M. Guy DAVID en tant que titulaire et M. Alain GUIHARD en tant que suppléant.

Monsieur le Maire procède à un appel à candidatures, en deux temps, des élus qui souhaiteraient siéger dans cette commission communautaire.

Avant le vote, M. PRAT regrette que la règle de proportionnalité ne soit pas respectée pour la désignation des élus de groupe minoritaire au sein des commissions communautaires.

1) **Membre titulaire**

Se porte candidat : M. Alain GUIHARD

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes- Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex

Après appel à candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Celui-ci donne les résultats suivants :

Désignation du membre titulaire :

Nombre de votants : 26 / Bulletins nuls : 0/ Bulletins blancs : 4 / Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu : M. Alain GUIHARD : 22 voix

M. Alain GUIHARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré membre titulaire de la commission communautaire « Finances- Ressources humaines- Mutualisation ».

2) Membre suppléant

Se porte candidate : Mme Béatrice DENIGOT

Après appel à candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Celui-ci donne les résultats suivants :

Désignation du membre suppléant :

Nombre de votants : 26 / Bulletins nuls : 0/ Bulletins blancs : 4/ Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu : Mme Béatrice DENIGOT : 20 voix

M. Pierre PRAT : 2 voix

Mme Béatrice DENIGOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclarée membre suppléante de la commission communautaire « Finances- Ressources humaines- Mutualisation ».

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes- Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex